

Consultation publique

Immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal Ouest Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

DATE	LIEU
Mercredi, 14 juin 2006 19 heures	Jeunesse au soleil 4251, rue St-Urbain (entre Marie-Anne et Rachel)



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 872-872-3568, Fax: 872-2556
Site Web: www.ocpm.qc.ca

LE PROJET

Le projet de règlement P-06-026 intitulé « Règlement autorisant la conversion de l'immeuble à des fins d'habitation – immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal Ouest » a été adopté comme premier projet de règlement par le conseil municipal à son assemblée du mai 2006, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement vise à autoriser la transformation de cet immeuble pour permettre l'aménagement de 22 unités de logement ainsi que de 22 cases de stationnement intérieur. En plus du stationnement, le projet prévoit que le sous-sol sera occupé par un usage autre que l'habitation, en complémentarité de la piscine déjà existante. Le sous-sol sera accessible par une entrée indépendante déjà existante et qui est différente de l'entrée principale.

L'immeuble visé est de deux étages et fait front au parc Jeanne-Mance, sur l'avenue du Mont-Royal à l'angle de la rue Jeanne-Mance. Il a été conçu et construit en 1929 pour la Young Men's Hebrew Association (YMHA) de Montréal, qui l'a occupé jusqu'en 1963. L'Université de Montréal s'y installe alors jusqu'en 2002. Il est inoccupé depuis et l'Université s'en est départi en 2004.

Le projet de règlement permettra la réalisation de ce projet dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la ville, il est susceptible d'approbation référendaire.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée ;
- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275 rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550 rue Metcalfe - bureau 1414 et sur son site internet www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de déroulement;
- La présentation et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM

Tél. : (514) 872-8510

Public Consultation

**Building located at
265 Mont-Royal Avenue
West
Borough of Plateau-
Mont-Royal**

DATE	LOCATION
Wednesday, June 14, 2006 7:00 p.m.	Jeunesse au soleil 4251 Saint-Urbain Street (between Marie-Anne and



1550 Metcalfe Street, Suite 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Telephone: 872-872-3568, Fax: 872-2556
Website: www.ocpm.qc.ca

THE PROJECT

Draft By-law P-06-026, entitled "Règlement autorisant la conversion de l'immeuble à des fins d'habitation – immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal Ouest" was adopted as a first draft by-law by the city council at its meeting on May 23 2006, pursuant to section 89 of the Charter of Ville de Montréal. The Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a public consultation on this draft by-law and is making relevant documentation available to the public.

The Office de consultation publique de Montréal (OCPM) will hold a consultation on this draft By-law and is making relevant documentation available to the public.

PURPOSE OF THE CONSULTATION

The draft by-law aims to authorize the conversion of the building to allow the construction of 22 housing units and 22 indoor parking spaces. In addition to the parking, the draft by-law also provides that the basement will be used for purposes other than housing, corresponding with the existing pool. The basement will be accessible through an existing entrance that is separate from the main entrance.

The building in question is two storeys high and fronts onto Parc Jeanne-Mance, on du Mont-Royal Avenue at the corner of Jeanne-Mance Street. It was designed and built in 1929 for the Montreal Young Men's Hebrew Association (YMHA), which occupied it until 1963. The Université de Montréal then took it over until 2002. It has been vacant since the Université moved out in 2004.

The draft by-law will allow the carrying out of the project in the historic and natural borough of Mont-Royal. It is therefore subject to referendary approval, pursuant to section 89.1 of the Charter of Ville de Montréal.

DOCUMENTATION

Persons and organizations interested in reviewing the draft by-law and documentation pertaining to the project are invited to do so, during regular business hours, at the following locations:

- Le Plateau-Mont-Royal borough office, located at 201 Laurier Avenue East, ground floor;
- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275 Notre-Dame Street East, ground floor;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550 Metcalfe Street - Suite 1414, and on its Web site: www.ocpm.qc.ca

PUBLIC CONSULTATION MEETING

The OCPM invites all interested persons and organizations to participate in the public consultation meeting :

The public consultation will proceed as follows:

- Description of the mandate of the commission and rules for the consultation meeting;
- Presentation and explanation of the draft By-law, followed by a question period;
- Hearing of persons and organizations wishing to express an opinion on the project.

Information: Estelle Beaudry at the OCPM

Tel.: (514) 872-8510